

La violence invisible

Près d'une personne (âgée de 16 à 74 ans) sur cinq a été touchée par des actes de violence physique, sexuelle ou psychologique au moins une fois au cours des 12 derniers mois. C'est ce que révèle une étude menée par le STATEC en 2019/2020. Mais après les actes de violence, qu'est-il advenu de ces victimes ? Ont-elles été en contact avec la police ? Ont-elles cherché à obtenir une aide de la part de professionnels ? En fait, la grande majorité des victimes (78%) ne s'est adressée ni à la police, ni aux médecins, psychologues, assistants sociaux ou autres professionnels. Les différences de réaction à la violence entre les hommes et les femmes, et ces formes de violence qui restent souvent invisibles sont traités dans ce Regards.

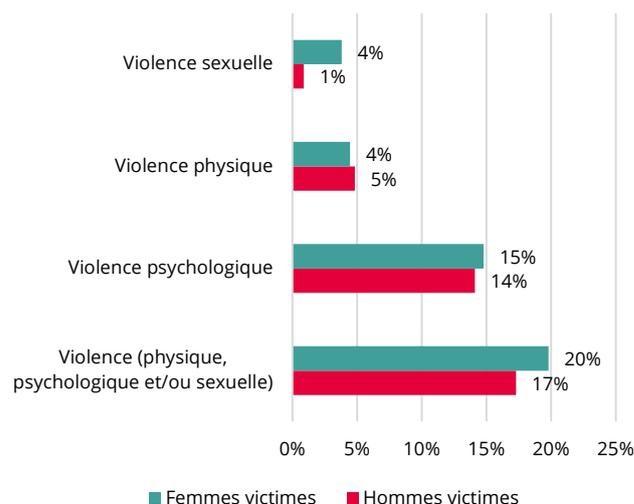
Environ 81 000 personnes ont été victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois

Les femmes et les hommes semblent être touchés à peu près dans les mêmes proportions par la violence physique ; 4 % des femmes et 5 % des hommes ont été agressés physiquement au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Le constat est similaire en ce qui concerne la violence psychologique. La proportion de victimes masculines [14%] et féminines [15%] est la même. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être attaquées par des auteurs provenant de leur entourage personnel¹, ce qui signifie qu'elles sont particulièrement exposées au risque de subir de la violence répétée - un fait qui ne se reflète pas dans les taux de victimation tels qu'ils sont calculés et qui mesurent la prévalence au sein de la population².

1 Cf. auteur [2022]: Les femmes face à la violence. Série Regards 5/22. Luxembourg ; <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2022/regards-05-22.html> 31.10.22

2 Par exemple, la proportion de femmes exposées à la violence dans le couple au cours des 12 derniers mois (4%) était deux fois plus élevée que celle des hommes (2%). Dans les cas de violence conjugale, le risque d'incidents répétés et de victimation multiple est particulièrement élevé. Les taux de victimation sous-estiment les formes répétées de violence et donc l'ampleur de la violence contre les femmes. La question de la violence répétée fera l'objet d'une publication distincte dans un avenir proche.

GRAPHIQUE 1 : LES FEMMES SONT PLUS TOUCHÉES PAR LA VIOLENCE SEXUELLE QUE LES HOMMES



Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violences au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le genre. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020

Environ 63 000 victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles restent pratiquement invisibles

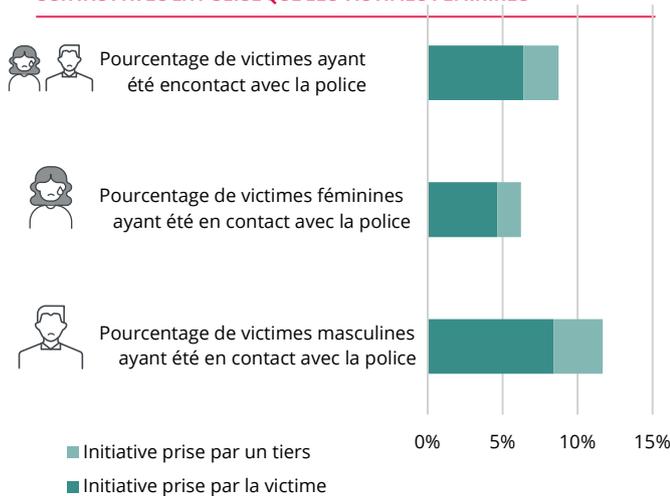
78% des victimes de violence ont déclaré ne pas avoir été en contact ni avec la police ni avec des professionnels tels que les médecins, psychologues, travailleurs sociaux ou autres professionnels d'institutions médicales, sociales ou religieuses. Ou, pour le dire autrement, la plupart des victimes ne cherchent pas d'assistance auprès de

professionnels et ne signalent pas leurs expériences de violence. Cela vaut aussi bien pour les femmes [79%] que pour les hommes [77%]. Quelle image se dessine, si nous examinons plus précisément les contacts avec la police ?

Seuls environ 4 300 hommes et 2 600 femmes victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles ont été en contact avec la police (9%)

Cette proportion est deux fois plus élevée chez les hommes (12%) que chez les femmes (6%). Une explication de ce phénomène pourrait être le contexte de la victimation : les femmes étant plus souvent agressées que les hommes dans leur entourage personnel ; leur seuil d'inhibition pour informer la police est dès lors, probablement plus élevé. En outre, le contexte domestique offre à l'agresseur plus de possibilités de ne pas être détecté, par exemple, en raison de l'absence de témoins extérieurs qui pourraient également informer la police.

GRAPHIQUE 2 : LES VICTIMES MASCULINES SONT PLUS SOUVENT EN CONTACT AVEC LA POLICE QUE LES VICTIMES FÉMININES

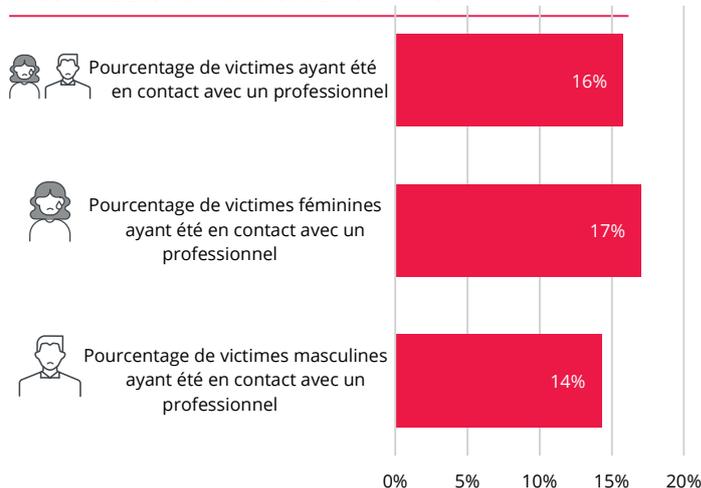


Pourcentage de victimes qui ont été en contact avec la police pour au moins un des incidents de violence physique, psychologique ou sexuelle subis au cours des 12 derniers mois, qu'elles aient informé la police elles-mêmes ou qu'une connaissance l'ait informée, que la police ait été informée de l'incident d'une autre manière ou qu'elle ait déjà été sur place ; selon le genre. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020.

Environ 5 400 hommes et 7 400 femmes victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles ont cherché un soutien professionnel (autre que la police), soit une victime sur six...

La proportion de victimes cherchant du soutien auprès de professionnels est un peu plus élevée. Environ une victime sur six a été en contact avec des professionnels, c'est-à-dire des médecins ou des psychologues, des assistants sociaux ou des prêtres après un acte de violence. Les femmes semblent chercher un peu plus fréquemment de l'aide, mais les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas statistiquement significatives.

GRAPHIQUE 3 : UN PEU MOINS D'UNE FEMME SUR SIX ET UN HOMME SUR CINQ ONT SOLlicitÉ DE L'AIDE PROFESSIONNELLE À LA SUITE DE LEUR EXPÉRIENCE DE VICTIMATION

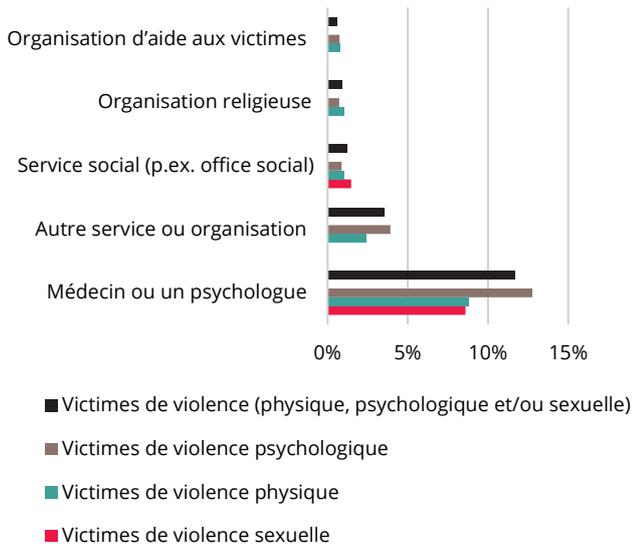


Pourcentage de victimes qui ont été en contact avec des professionnels suite à un acte de violence physique, psychologique ou sexuelle subi au cours des 12 derniers mois : médecin ou psychologue, service social [par exemple office social], organisation d'aide aux victimes, organisation religieuse, autre service ou organisation ; selon le genre de la personne. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020.

... dans ce contexte, les médecins et les psychologues sont les principaux points de contact pour les victimes

Environ une victime sur dix se confie à un médecin ou à un psychologue. Les services spécialisés d'aide aux victimes, en revanche, jouent encore un rôle limité. Moins de 1% des victimes y ont eu recours au cours des 12 derniers. Cela les place derrière les organisations religieuses.

GRAPHIQUE 4 : LA PROPORTION DE VICTIMES QUI S'ADRESSENT À DES SERVICES D'AIDE SPÉCIALISÉS EST EXTRÊMEMENT FAIBLE

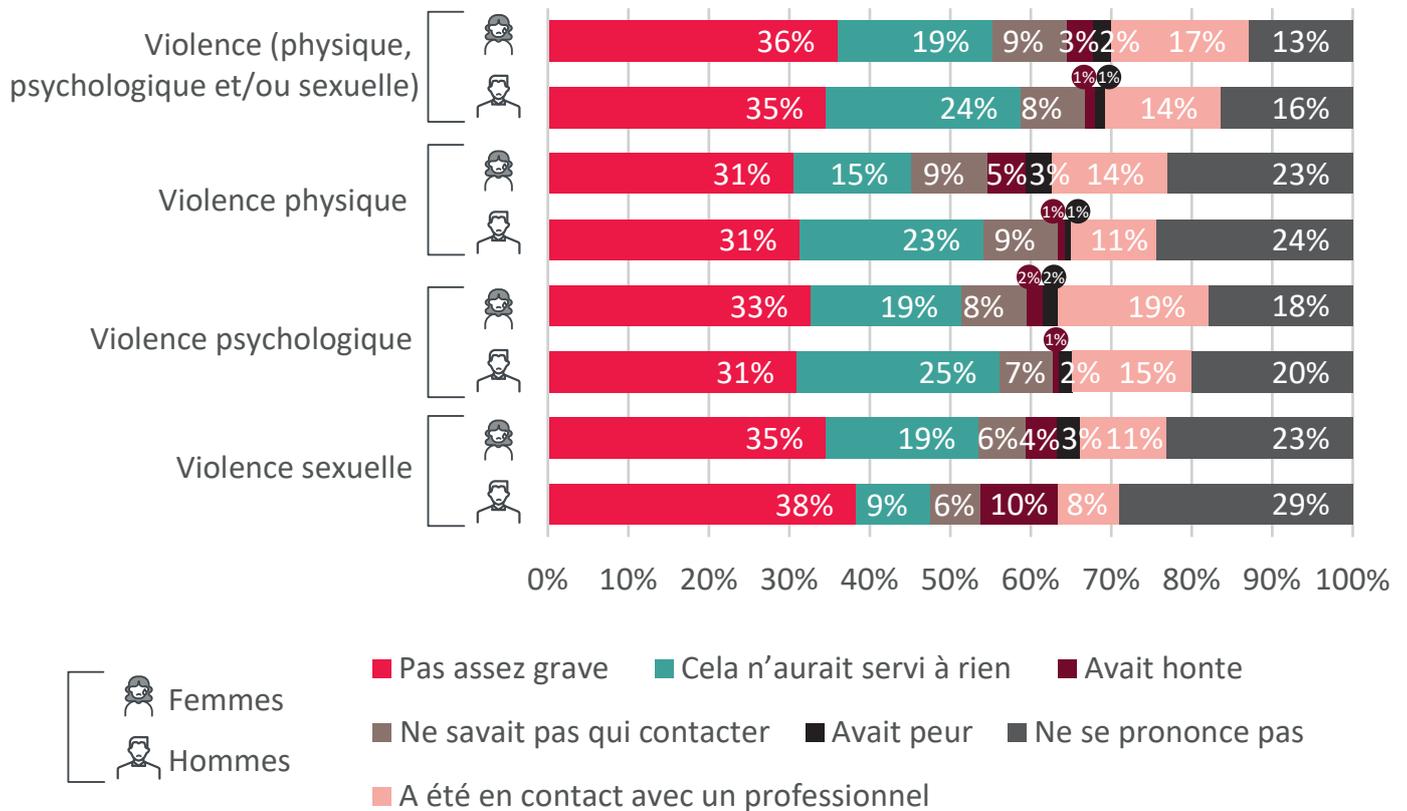


Pourcentage de victimes qui ont été en contact avec des professionnels suite à des actes de violence physique, psychologique ou sexuelle subis au cours des 12 derniers mois, selon type de violence et la nature de l'aide. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020.

... le doute quant à l'efficacité, le manque de connaissances et surtout la conviction que ce qui s'est passé n'est pas assez grave incitent les victimes à ne pas s'adresser à des services spécialisés

Comment se fait-il que les services d'aide aux victimes soient encore si rarement utilisés ? Environ un tiers des hommes et des femmes victimes de violences estiment que ce qu'ils ont vécu n'était pas assez grave pour solliciter de l'aide. Une autre raison importante pour ne pas contacter ces organisations, est la supposition qu'elles ne seraient pas en mesure d'aider correctement les personnes touchées. Toutefois, des différences peuvent être observées entre les hommes et les femmes : une victime masculine sur quatre et une victime féminine sur cinq pensent qu'il ne leur servirait à rien de s'adresser à une telle organisation. 9% des femmes et 8% des hommes ne savaient pas à qui s'adresser.

GRAPHIQUE 5 : LA PRINCIPALE RAISON POUR LAQUELLE LES VICTIMES NE CONSULTENT PAS UN SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES SPÉCIALISÉ EST QUE L'EXPERIENCE DE VIOLENCE NE SERAIT PAS CONSIDÉRÉE COMME SUFFISAMMENT GRAVE



Pourcentage de victimes de la violence physique, psychologique et/ou sexuelle au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête qui pensaient que la victimation n'était pas assez grave/ qui étaient convaincues que cela n'aurait servi à rien/qui avaient trop honte de contacter un service/qui ne savaient pas qui contacter/qui avaient peur, selon genre ; Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020.

Méthodologie

L'enquête sur la Sécurité a été conduite pour la première fois au Luxembourg en 2013. Pour la vague actuelle, qui se rapporte aux années 2019 et 2020, 5 695 résidents luxembourgeois, dont 2 734 femmes, sélectionnés de manière aléatoire, ont été interrogés. L'enquête a été réalisée par Internet ou par téléphone en 5 langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais et portugais). Les réponses sont pondérées pour corriger le biais d'échantillonnage et ainsi améliorer la représentativité de nos résultats. L'étude est un complément important aux statistiques administratives (Police, Parquet et Administration Pénitentiaire) qui ne donnent qu'une image partielle de la délinquance au Luxembourg, puisque les chiffres ne concernent que les incidents ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte. L'enquête sur la Sécurité couvre différents types de crimes et de délits dont les résidents de 16 ans ou plus ont pu être victimes aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger. L'ensemble des données collectées permet de dresser un panorama complet de l'ampleur et l'évolution de la criminalité ainsi que son impact social sur la population résidente au Grand-Duché. L'étude se base ici sur une définition élargie de violence prenant en compte différentes formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique). Cette approche inclut des actes de domination qui ne sont pas des crimes mais qui se situent sur les « continuums » de la violence et des abus non physiques. C'est-à-dire que l'étude repose sur une compréhension globale de la violence qui prend en compte des actes physiques et des abus non physiques, des actes criminels et non criminels.

TABEAU 1 : FORMES, CATÉGORIES ET EXEMPLES DE VIOLENCE

Violence physique
Pousser / bousculer / retenir quelqu'un contre son gré / tirer quelqu'un par les cheveux
Jeter quelque chose sur quelqu'un
Gifler quelqu'un / donner des coups de pieds ou de poing à quelqu'un / battre quelqu'un
Frapper quelqu'un avec quelque chose
Mordre / couper quelqu'un
Exposer quelqu'un à des substances toxiques
Etrangler / brûler quelqu'un
Utiliser une arme contre quelqu'un (arme à feu, couteau, toute autre sorte d'arme) / menacer d'utiliser une arme contre quelqu'un

Remerciements

Le STATEC tient à sincèrement remercier tous les participants à l'enquête. Sans leur confiance et leur courage pour donner des informations sur des expériences traumatisantes, cette publication n'aurait pas été possible.

Violence psychologique

Menacer/ insulter/ ridiculiser quelqu'un
Envoyer des messages / des photos / des vidéos à caractère dégradant (par SMS, email ou réseaux sociaux, etc.) à quelqu'un
Diffuser des commentaires / des photos / des vidéos dégradantes sur quelqu'un sur les réseaux sociaux
Faire peur / intimider délibérément quelqu'un
Poursuivre / observer quelqu'un de manière répétée
Surveiller les allées et venues / les interactions sociales du partenaire
Isoler le partenaire et l'empêcher de voir sa famille ou ses amis
Humilier / rabaisser quelqu'un devant des autres personnes
Faire des suggestions / demandes de nature sexuelle inappropriées
Essayer de faire chanter quelqu'un / de le forcer à faire quelque chose
Exclure quelqu'un systématiquement d'un groupe
Menacer de se suicider / de faire du mal à vos proches
Se fâcher de manière disproportionnée lorsque le partenaire parle avec un autre homme / une autre femme
Soupçonner constamment l'infidélité du partenaire

Violence sexuelle

S'exposer devant quelqu'un de manière indécente
Toucher ou embrasser quelqu'un sans son consentement
Tenter d'avoir ou avoir des rapports sexuels avec une personne contre sa volonté
Tenter de forcer ou forcer quelqu'un à avoir des rapports sexuels avec une autre personne
Tenter de forcer ou forcer quelqu'un à participer à des activités sexuelles dégradantes

Violence économique

Empêcher le partenaire de connaître les ressources financières et les revenus du ménage
Interdire au partenaire l'accès aux ressources financières du ménage
Empêcher son partenaire de prendre des décisions sur les finances familiales
Empêcher le partenaire de travailler en dehors du domicile
Empêcher le partenaire de faire des études

Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité, 2019/2020.

Pour en savoir plus Bureau de presse

Tél 247-88 455 | press@statec.etat.lu

Cette publication a été réalisée par **Clarissa Dahmen** sous la direction de **Guillaume Osier**. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

Cette publication n'engage que le STATEC.
La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.